

LES MEMBRES DE LA CLE AFFICHENT LEUR DÉTERMINATION ET DONNENT LEUR AVIS SUR LA DCE*

Les membres de la CLE n'oublent pas la dimension urbaine du SAGE Var

Le 15 décembre 2004, les acteurs locaux se sont retrouvés à La Gaude pour aborder une nouvelle étape : l'élaboration des préconisations du SAGE. Il s'agit de définir les opérations de gestion et d'aménagement qui vont permettre d'atteindre les objectifs du SAGE.



Après la présentation du travail fait en atelier par les acteurs de l'eau et leurs recommandations, un débat a permis à chacun de préciser sa pensée. Le lien qui doit exister entre le SAGE et l'aménagement du territoire est une question prioritaire dans la basse Vallée du Var. Par ailleurs chacun souhaite que les liens entre acteurs s'intensifient et que la CLE devienne



une véritable adresse pour tous les aménageurs. On constate déjà que le travail de la CLE commence à porter ses fruits car le secrétariat du SAGE est de plus en plus sollicité pour participer à des réunions d'élaboration de PLU, de schémas directeurs d'assainissement ou de projets d'aménagement. La proposition d'ouvrir des groupes experts pour permettre aux industriels et aménageurs de participer aux débats du SAGE, est applaudie par l'ensemble des membres de la CLE. Les préconisations concernant la gestion des vallons et des canaux devront faire l'objet d'une attention très vive et être envisagées à l'échelle du bassin versant avec une grande solidarité amont/aval. En effet, l'urbanisation des vallons doit être mise en cohérence avec une gestion

permettant de ralentir l'arrivée des crues à l'aval. Quant aux canaux très mal connus, si leur rôle dans l'irrigation est aujourd'hui marginal, ils sont indispensables pour le recueil et l'écoulement des eaux pluviales, problème majeur dans le département. Les membres de la CLE n'oublient pas le volet réglementaire dans leurs débats et estiment que les communes ou communautés d'agglomérations inscrivent de plus en plus, en annexe de leur PLU ou schéma directeur d'assainissement, les outils concernant la prévention du risque inondation : modes de calcul, aménagements, cartes de zonages, etc... Il est même proposé dans l'élaboration du SAGE, de remplacer les termes « schéma directeur d'assainissement » par « mise aux normes de la directive Eaux Résiduelles Urbaines » pour bien souligner que, si le SAGE est une démarche consensuelle, il est aussi soumis à des lois et des directives.

Des résultats positifs pour l'étude Nappe

L'étude a pour but de savoir si l'on peut conduire l'abaissement des seuils sans crainte d'effets négatifs sur la ressource souterraine. D'une manière générale, les résultats obtenus par le modèle mathématique montrent que l'abaissement des seuils ne provoquera pas un abaissement de nappe susceptible de contrarier les prélèvements nécessaires à l'alimentation en eau des populations, que l'on soit en situation de nappe en hautes ou en basses eaux. L'abaissement des seuils va changer

l'altitude du lit du fleuve, redonner au lit une pente continue et non plus en escalier. Vis à vis de la nappe ces modifications vont principalement avoir pour effet un rééquilibrage des échanges entre la nappe et le fleuve. Schématiquement, sur le secteur considéré par l'étude, c'est à dire entre le seuil 7 et l'amont du seuil 10, on peut dire que le niveau de la nappe va monter dans les biefs 7 et



8, fortement enlimonnés, et baisser dans les bief 9 et 10 déjà remplis de graviers ce qui devrait soulager les populations ayant des problèmes de remontée de nappe dans ce secteur. Une attention particulière sera de toute façon apportée au suivi de l'abaissement des seuils dans le cadre de l'observatoire du Var en cours de conception.



*La Directive Cadre Européenne sur l'Eau institue un cadre commun à tous les pays européens dans l'objectif de restauration du bon état écologique des masses d'eau. Cette directive prend en compte les dimensions socio-économiques et d'aménagement du territoire pour déterminer la protection à long terme de tous les milieux aquatiques superficiels et souterrains d'eau douce et d'eau salée donnant obligation d'atteindre un bon état écologique de ces milieux d'ici 2015.



Un débat passionné

Pour le Président, la "question importante" sur le Var porte sur la possibilité de définir des objectifs environnementaux compatibles avec les enjeux socio-économiques.

L'élaboration du SAGE sur la basse vallée du Var met aujourd'hui en lumière les problématiques et les enjeux liés à la bonne gestion de la ressource en eau dans une vallée étroite lieu d'une forte concentration urbaine. Les préoccupations des acteurs de la CLE Var se retrouvent dans chacune des "questions importantes" identifiant les grands enjeux de la démarche DCE. Il faut tout d'abord noter que les acteurs de la CLE Var sont en avance sur la démarche DCE puisqu'ils travaillent aujourd'hui à la définition des préconisations qui vont permettre d'atteindre les objectifs du SAGE correspondant aux objectifs de résultats fixés par la DCE. Les membres de la CLE Var proposent donc d'alimenter le débat en communiquant au Comité de Bassin les recommandations naissantes du SAGE. Les membres de la CLE estiment qu'il faut considérer le SAGE Var comme un SAGE urbain dont le principal enjeu est le partage de l'espace. Définir les "espaces SAGE" est donc prioritaire et fondamental pour servir tous les objectifs inscrits au SAGE Var. Pour travailler sur l'espace en cohérence avec les démarches de développement, la CLE souhaite développer les échanges avec les aménageurs du territoire et les acteurs socio-économiques. De même pour la gestion de la ressource, la CLE s'appuiera avec intérêt sur les démarches de gestion existantes et fondera les préconisations de sécurisation de la ressource sur un partage de la connaissance avec les spécialistes. Le retour au faciès méditerranéen du fleuve qui passe notamment par l'abaissement des seuils, permettra de retrouver un fonctionnement équilibré du cours d'eau tout en réduisant les risques d'inondation de la vallée. Ce processus s'inscrivant dans la durée, puisqu'il dépend du retour des matériaux et donc des crues du Var, ne permet cependant pas de garantir le retour au faciès méditerranéen sur tout le linéaire de la basse vallée dans les premières échéances fixées par la DCE. La gestion des crues n'oubliera pas le problème spécifique des vallons qui participent aux inondations, ni celui des canaux ignorés des aménageurs. La bonne qualité de l'eau ne fera pas non plus oublier de mettre en place un suivi de la qualité à travers un contrôle continu de la nappe et en favorisant toutes les actions pouvant protéger la ressource. Les membres de la CLE souhaitent également mettre l'accent sur le renforcement nécessaire de protection de la santé publique en privilégiant notamment l'application du principe de précaution. Trouver les moyens de sensibiliser les populations à la ressource en eau constitue également un axe essentiel des préconisations du SAGE. Enfin les acteurs de la basse vallée du Var souhaitent pour atteindre leurs objectifs mettre en œuvre une maîtrise d'ouvrage dont les financements doivent être assurés. Si l'Etat actuellement gestionnaire du Var, fleuve domaniale, ne peut plus assurer seul l'entretien et la restauration nécessaire au fonctionnement du fleuve, les collectivités riveraines qui organisent le développement des activités de la vallée souhaitent avoir des garanties financières avant de s'engager dans la gestion du cours d'eau. La possibilité de créer des ressources financières locales et pérennes propres à la gestion de l'eau doit être étudiée en complément de la mise en place des financements issus de la solidarité de bassin et nationale.

